

# AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM  
MRC DE DRUMMOND

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02-887

### RÈGLEMENT MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

**AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, RÉAL DULMAINE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM, MRC DE DRUMMOND:**

**QUE** le conseil municipal a adopté le 18 février 2019, le Règlement portant le numéro 2019-02-887 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES** ». L'objet de ce règlement est de modifier l'article 8 concernant la compensation imposée et exigée pour les chalets afin de pourvoir au service de vidange.

**QU'UNE** copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

**QUE** ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ A WICKHAM CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2019.**

Réal Dulmaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier